

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 42-2017

| | |
|---------------|-----------|
| Total membres | 23 |
| En exercice | 23 |
| Convocation | 9/06/2017 |
| Présents | 12 |
| Absents | 11 |
| Procurations | 4 |
| Votants | 16 |

Par suite d'une convocation en date du neuf juin deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **seize juin deux mille dix-sept à dix-huit heures**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, PEISER Jean-Luc.

Procurations : CIBIEL Christian à QUILLIEN Nicole, CAZANAVE Véronique à CATALA Fabien, VIDAL Candy à DILLON Valérie, BIARD Ludovic à GARCIA Pierre.

Absents : CIBIEL Christian, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Objet : Demande de subvention à l'État pour l'acquisition de matériel numérique scolaire

L'Etat lance un nouveau plan d'ENR qui consiste à aider à hauteur de 50% le financement des projets d'équipements numériques permettant aux écoles d'aborder l'ère du numérique dans les meilleures conditions sur les types de matériels suivants :

- des équipements numériques de la classe (dispositif de visualisation collective par exemple) ;
- des équipements des élèves avec une solution type classe mobile ;
- des équipements numériques de l'école (dispositifs de prise de son et d'images, de traitement de l'image, des supports d'apprentissage du code-robots - par exemple) ;
- des services numériques permettant les échanges entre les enseignants, élèves et parents (ENT, plateformes collaboratives) ;
- des services nécessaires au déploiement des usages numériques en classe (réseau wifi de l'école).

L'équipe de l'école élémentaire avait déjà programmé un investissement pour 2017 sur un équipement en vidéo-projection pour chaque classe de l'école afin d'utiliser les ressources numériques utiles au quotidien des classes.

Ce financement « ENR » permettrait d'envisager cet équipement à une plus grande échelle afin de couvrir les projets à venir à court, moyen et long termes. Tout d'abord, cela permettrait d'équiper les classes en vidéoprojecteurs mais aussi en ordinateurs portables et enceintes qui permettraient d'avoir une solution numérique complète par classe.

De plus, toutes les classes de l'école élémentaire sont engagées dans le processus « École et cinéma » et de ce fait pourraient aborder les techniques de l'image, vidéo ou photographie, dans le cadre de projet de courts métrages, de dessins animés, d'exposition vidéo et photo. Ces objectifs correspondent aux attentes des programmes sur le parcours culturel des élèves, mais qui utilisent les compétences en français, en histoire et en sciences. Il s'agirait ici d'équipements en appareils photo numériques avec leurs pieds.

Enfin, des projets de podcast et de web radio sont à la réflexion. Dans ce cadre, un équipement en enregistreurs numériques et micros est nécessaire.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2017

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20170616-4202017-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de solliciter une subvention auprès de l'État, à hauteur de 50 % pour un projet d'un montant de 10 000 € TTC environ ;
- **Dit** que cette dépense est inscrite au budget 2017 ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Nicole QUILLIEN



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire


Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2017

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20170616-4202017-DE